

BULLETIN MUNICIPAL

Mai 2024

Nous n'héritons pas de la Terre de nos ancêtres, nous l'empruntons à nos enfants.

Dans ce numéro :



Edito



Cadre de vie



Citoyenneté



Budget 2024



Environnement



Festivités



Périscolaire



Zoom :
nos producteurs



Pêle-Mêle
Page de l'opposition



St-Jouvent à l'honneur
des escapades



Mémo



Contact :

05 55 08 19 24

07 55 59 27 50

Lundi, mardi, jeudi, vendredi	7h15 – 8h50	15h50 – 18h30
Mercredi	7h15 – 8h50	11h40 – 12h45

Horaires du secrétariat de mairie

Lun au ven:

8h45-12h00

Lun, mer, ven :

14h00 - 18h00

**1^{er} et 3^{ème} samedis
du mois**

9 h - 12h00

Téléphone mairie

05 55 75 81 01

mail

contact@saintjouvent.com

Site internet

www.saintjouvent.com/

page Facebook :

[www.facebook.com/
StJouvent](http://www.facebook.com/StJouvent)

En cas d'urgence

06 71 25 25 82



Ecole Maternelle : 05 55 75 61 14

Ecole Élémentaire : 05 55 75 62 85

ce.0870367b@ac-limoges.fr

Lundi, mardi, jeudi, vendredi	9h00* - 12h10	13h30* - 15h50
Mercredi	9h00* - 11h40	-

*accueil 10 min avant.



ALSH 2 Saint-Jouvent :

les mercredis de 11h45 à 19h00

Contact : 05 55 53 68 79 ou 06 42 67 24 76



RAM les petits moussaillons

1, rue Traversière, 87140 Nantiat

Marlène BUREAU :

06 79 78 36 74

ram@elan87.fr

Bulletin municipal mai 2024

Directrice de la publication : Jany-Claude SOLIS, maire

Réalisation et conception : Christelle DUBLANCHE,

Commission démocratie locale

Impression : G.D.S.

Édité à 750 exemplaires

Distribution : Elus de la Majorité

EDITO



**Chères concitoyennes,
chers concitoyens,**

Permettez-moi de relater des faits constatés au quotidien :

- trop de conducteurs circulent dans nos villages et notre bourg sans respecter les limites de vitesse, et sans penser aux piétons ni aux enfants qui peuvent traverser la route à tout moment,
- certaines personnes laissent leurs poubelles dans la rue au lieu de les sortir uniquement le jour de ramassage et n'utilisent pas les écopoints, sans compter celles qui déposent n'importe quoi à ces écopoints,
- d'autres encore ne tiennent pas leur chien en laisse et n'enlèvent pas des trottoirs les excréments de leur animal...

Que dire ? Que ces personnes manquent de civilité et de civisme, n'est-ce pas ?

Nous vivons en société, nous devons tous nous respecter pour que chacun puisse profiter d'une existence apaisée et agréable. Je souhaite de tout mon cœur que chaque habitant de notre commune soit respecté comme il doit l'être, que chacun fasse preuve de civilité et de civisme.

Le respect mutuel de chaque habitant de la commune, de

chaque installation ou aménagement communal, des décisions prises par l'équipe municipale permet à chacun de s'inscrire dans la vie de la cité, et d'être en accord avec les principes fondamentaux de notre République et de son fonctionnement.

La République nous offre la liberté, les libertés. Je sollicite auprès de vous le respect des droits de tous, tranquillité, sérénité et paix.

Il s'agit que nous préservions au mieux la notion de respect, dont la République est le garant et qui se concrétise dans les projets que notre commune met en place. Avec mon équipe municipale, nous faisons de notre mieux pour améliorer le quotidien de chacun et faire de notre commune un lieu de vie épanouissant, vitalisant et nourricier sur les plans culturel, social, ...

Alors, ensemble, faisons de notre territoire, notre pays, une terre dont nous sommes fiers et qui nous appartient. Soyons riches de cette appartenance et de tout ce qu'elle peut nous apporter de racines et de branches !

Avec les beaux jours, arrive aussi le risque de canicule. Comme chaque année, la commune déploiera son dispositif d'accompagnement envers les plus vulnérables. Vous souhaitez disposer de cette aide ? Faites-vous re-

censer dès maintenant auprès de la mairie. C'est gratuit et confidentiel. Le registre communal répertorie les personnes âgées, isolées ou handicapées. Il est constitué sur la base du volontariat. Pour ne pas rester seuls en cas de fortes chaleurs, pensez à vous y inscrire.

Dans ce bulletin, nous vous présentons le budget 2024, nous ferons le point sur l'arrivée de la fibre, sur la mise en œuvre de l'adressage communal, sur les nouveaux arrivés dans la restauration scolaire et sur les travaux des anciens ateliers. Nous vous proposons également une interview de deux producteurs récemment installés sur la commune, nous leur souhaitons plein de réussite. Et bien sûr, l'agenda qui vous permet de prendre connaissance des activités de loisirs sur notre commune. A noter que nous avons de nouveau le plaisir d'accueillir, le temps d'une soirée, le Buis Blues Festival. Je vous souhaite une bonne lecture !

Le Maire,

Jany-Claude SOLIS

Budget 2024

A quoi sert un budget ?

C'est un acte prévisionnel d'opérations de recettes et de dépenses.

Il comporte deux types de dépenses :

- **Fonctionnement** : services à la population, entretien de la voirie, travaux, écoles...

L'excédent de fonctionnement permet l'autofinancement d'une partie des investissements.

- **Investissement** : transition énergétique, bâtiments, voirie... tout ce qui participe à la modification ou à l'augmentation du patrimoine de la commune.

Le budget d'investissement prépare l'avenir.

L'essentiel du budget 2024

Résultats 2023

- Fonctionnement :

Alors que l'inflation a atteint 6,3 % en 2023, les charges des collectivités ont bondi de 9,4 % selon une étude de la Banque Postale en 2023. Les dépenses de personnel ont augmenté, elles, de 5,1 % suite à la décision du Gouvernement de relever le point d'indice des fonctionnaires. Pour autant, la Municipalité a réussi à dégager un excédent de fonctionnement de 186 509,27 € sur l'année 2023 et un résultat final de 246 509,27 € compte-tenu du maintien d'une partie de l'excédent de fonctionnement 2022 (à hauteur de 60 000 €) dans le budget de fonctionnement 2023.

- Investissement :

L'année 2023 a marqué le début des travaux de réhabilitation des anciens ateliers en salle du Conseil Municipal et salle des mariages.

La poursuite de l'isolation des bâtiments scolaires s'est traduite par le remplacement des volets roulants de l'école élémentaire et de certaines fenêtres de l'école élémentaire.

L'étude énergétique des bâtiments a été poursuivie.

Le remboursement des emprunts en capital d'un montant de 95 860,94€ apparait aussi dans les dépenses d'investissement.

Et pour 2024 ?

Adopté le 4 avril dernier en conseil municipal à la très grande majorité des élus (15 pour, 4 abstentions), le vote du budget primitif pour l'année 2024 est un moment extrêmement important, au cours duquel la majorité réaffirme sa détermination à mener les projets pour lesquels les Jouventiens l'ont élue :

- ne pas augmenter la part communale des impôts locaux,
- maîtriser la dette publique,
- poursuivre un programme d'investissement continu.

Les finances saines de la Commune permettent d'amortir :

- les incertitudes liées encore en 2024 à l'inflation générale des matières premières et des services,
- la hausse des coûts de l'énergie,
- le financement du Pacte Fiscal et financier à ELAN,

tout en maintenant :

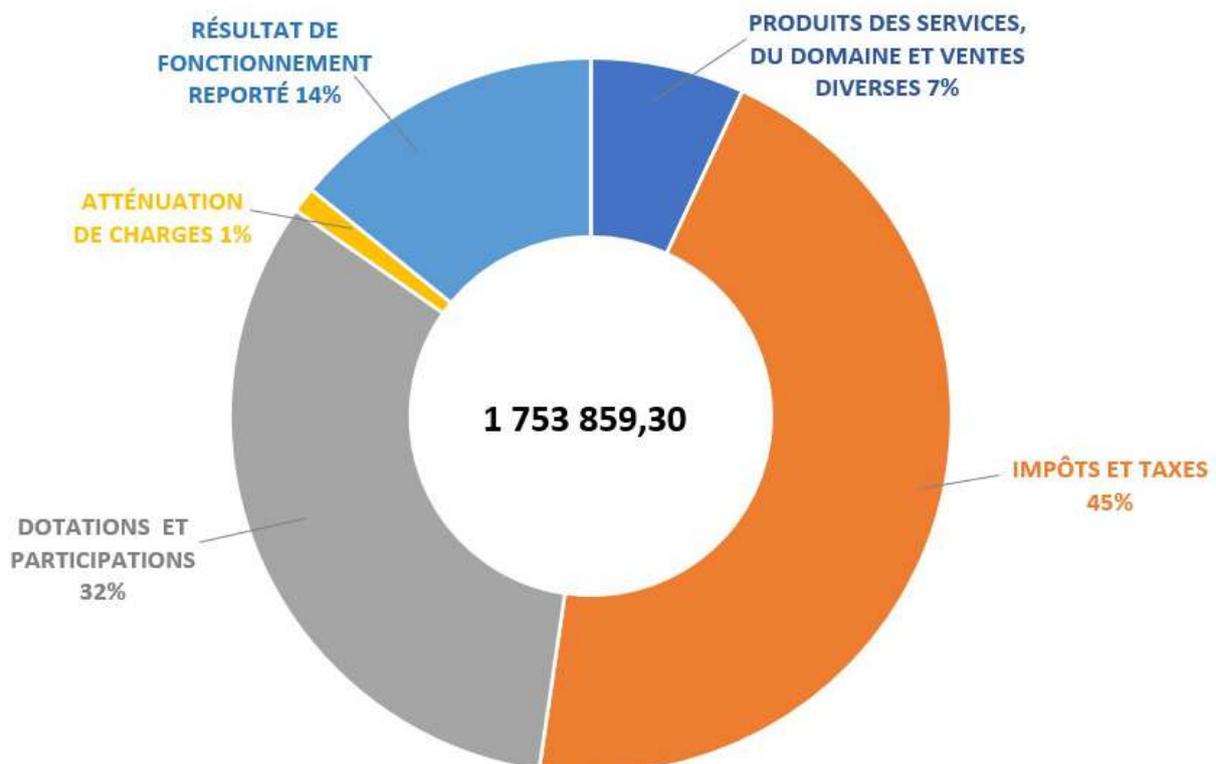
- un haut niveau de qualité des services aux Jouventiens,
- un fort soutien aux associations tant au niveau financier qu'au niveau de mise à disposition de salles, d'espaces ou de prêt de matériel,
- la poursuite de la rénovation énergétique et de la réhabilitation des bâtiments communaux,
- l'amélioration du cadre de vie des habitants.

D'où vient l'argent de la commune ?

Les recettes sont essentiellement composées :

- des 3 taxes locales : habitation (pour les résidences secondaires), foncier non bâti, foncier bâti dont les montants apparaissent sur les feuilles d'impôts (45%),
- de dotations diverses de l'Etat (32%),
- du produit de prestations de services assurées par la commune en direction de ses administrés -cantine, garderie, prestations périscolaires, location de la salle des fêtes, de matériels- (7%) ainsi que de redevances diverses (pylônes électriques, antenne SFR, lignes EDF implantés sur notre territoire).

RECETTES DE FONCTIONNEMENT



Budget 2024

L'essentiel du budget 2024

Où va l'argent de la commune ?

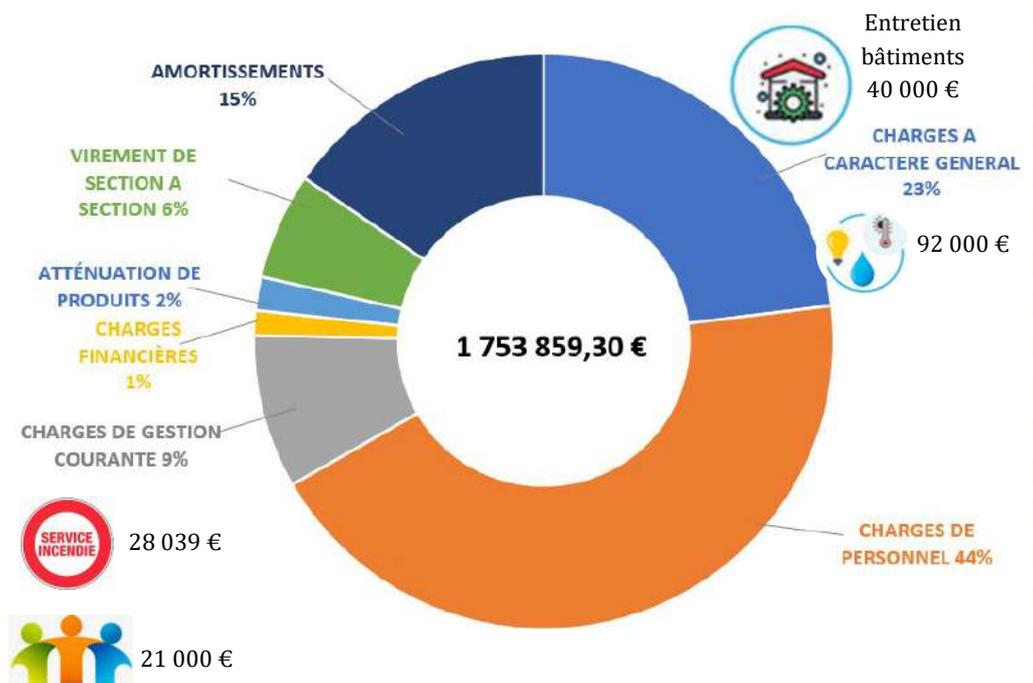
Les dépenses sont essentiellement composées de :

- charges de personnel,
- charges à caractère général (l'équivalent des frais généraux des entreprises),
- charges de gestion courante : indemnités aux élus, caisses de retraite, cotisation au SDIS (service incendie), participation aux divers syndicats communaux, subventions diverses (associations, C.C.A.S.),
- charges financières (remboursement des intérêts d'emprunt),
- dépenses d'amortissement : l'amortissement est une dépense non monétaire, ce qui signifie qu'elle ne nécessite pas de sortie de fonds, mais elle vient diminuer la valeur de l'actif. Ainsi, comme la dépense est déjà faite, l'amortissement n'a pas d'incidence sur les liquidités de la commune.

Maîtrise des impôts locaux

L'État a révisé à la hausse les bases imposables de la taxe foncière, entraînant ainsi une augmentation de 3,9 %. Cette augmentation se reflétera directement dans les montants des impôts, même si la municipalité, pour la troisième année consécutive, n'a pas augmenté ses taux d'imposition.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT



Quels investissements pour 2024 ?

Outre la poursuite de la réhabilitation des anciens ateliers, nous envisageons, sous réserve d'obtention de subventions, la réfection de la route du stade.

ELAN a inscrit à son budget pour la voirie :

- le curage et le dérasement de La VC 212,
- la réfection de la VC8 au village des Meynieux de Romanet à la route départementale 28,
- la VC 5 à La Pouyade, entre la départementale 128 et la VC201 sur 320 mètres environ.

Enfin, les travaux d'enfouissement du réseau se poursuivent route de la Forêt et l'installation de la fibre se déroulera pendant toute l'année 2024.

Par ailleurs, des plaques de rue à Massac et des numéros seront apposés sur toutes les maisons n'en disposant pas.

40 000 € seront également dépensés en frais d'étude pour la réalisation du PLU (Plan Local d'Urbanisme).

L'aire de jeux disposera d'un accès pour les poussettes et les terrains de stade seront drainés et réensemencés.

La commune participe désormais à hauteur de 26 225€ aux investissements de voirie et à la réfection de l'ALSH de Chamborêt.

Au total, le budget d'investissement s'élève à 1 126 088,51 €.

Une bonne gestion de la dette

L'endettement de la commune se maintient toujours à un niveau particulièrement bas, ce qui lui permet d'envisager de contracter des emprunts nouveaux pour financer les projets portés par la municipalité.

En effet, au début de la mandature 2020, le montant de la dette s'élevait à 1 061 491 € ; depuis, aucun nouvel emprunt n'a été contracté. En 2024, le montant des intérêts d'emprunt à rembourser sera de 24 382,75 € alors qu'il pesait presque le double dans le budget 2020 (47 602,21 €).

Bon à savoir : un filigrane pour protéger vos pièces d'identité et limiter les usurpations d'identité.

Pour éviter le détournement de vos documents par des personnes malintentionnées, le gouvernement vient de lancer le site web <https://filigrane.beta.gouv.fr> qui permet d'apposer un filigrane en trois clics. Le formulaire accepte les .png, .jpg et .pdf, applique le filigrane de votre choix et vous permet de télécharger le document en PDF. Ce site constitue donc un moyen pratique et rapide de dissuader des escrocs de réutiliser vos documents personnels à des fins malhonnêtes.



Rappel :

Les tarifs liés au périscolaire, cantine et garderie, sont calés sur l'année scolaire. Ils seront donc discutés et révisés avant l'été pour application en septembre 2024.

De nouveaux visages à la restauration scolaire

Ludovic PERICHON a demandé une mutation début mars pour aller travailler au Lycée Raoul Dautry. Il était à Saint-Jouvent depuis janvier 2006 et a souhaité changer d'horizon.

Ghyslaine NOUAILHAGUET a dû quitter provisoirement le service pour des raisons médicales début mars et il lui restera peu de temps après sa convalescence pour bénéficier d'une retraite bien méritée.

Il fallait leur trouver leurs successeurs. Les enfants de l'école ont donc fait connaissance de nouveaux visages dans notre restaurant scolaire qui accueille environ 130 enfants en moyenne, quatre fois par semaine et 50 enfants environ le mercredi. Pas simple de remplacer une équipe appréciée par les parents et les enfants !



Sylvie POUYADE a accepté de troquer son métier à la garderie pour momentanément enfiler les habits de cuisinière scolaire, une envie présente dans son esprit depuis quelques temps déjà. Cela a permis d'attendre de l'arrivée de Julien MELET, qui a pris ses fonctions tout début mai. S'il pose pour la première fois ses ustensiles sur le plan de travail de l'école, Julien ne met toutefois pas les pieds dans un monde qui lui est totalement inconnu. Formé au lycée hôtelier Jean Monet, il exerçait ses talents de cuisinier depuis

mars 2005 au Centre Hospitalier Roland MAZOIN de Saint-Junien. Produire des quantités importantes, c'est donc du déjà-vu pour lui.

Céline MAYAUD quant à elle nous a rejoints dès début mars. Titulaire d'un CAP de restauration depuis 2004, elle a d'abord travaillé dans des restaurants privés avant de choisir la restauration collective où elle a exercé depuis 2018 en tant que contractuelle dans plusieurs lycées. Habitante de Saint-Jouvent, elle se réjouit de venir travailler dans sa commune.

Bienvenue à la nouvelle équipe qui, c'est certain, concoctera d'excellents petits plats et dont les compétences répondront aux exigences des nouvelles règles en matière de restauration scolaire.

La commune à l'honneur des escapades

Le 2 avril, France Bleu Limousin a proposé à Madame Le Maire de recevoir sur la commune, l'émission « les Escapades » en direct le 4 avril car une autre commune s'était désistée.

Les délais étaient courts mais comment refuser cette opportunité ?

L'animateur Stéphane PIGATO et le technicien du son Maximilien BOUSQUET se sont donc installés le 4 de bon matin dans la salle des mariages à Saint-Jouvent.

Cette émission a été l'occasion pour Jany-Claude SOLIS de dresser un panorama complet de la vie de la commune.

Elle a mis en avant la richesse du patrimoine et les nombreux atouts de la commune dans différents domaines : architectural (église de Saint Gaudens, les Châteaux de Boisse et des Bordes, 2 domaines privés mais que l'on peut apercevoir depuis les chemins communaux), géographique (prairies et forêts et 26 km de sentiers de randonnée).

L'occasion également de parler du marché mensuel, de nos commerçants et de nos artisans ainsi que de la boutique d'art et loisirs récemment ouverte ou encore d'évoquer la vie associative de la commune.

Un zoom également a été fait sur Vincent RATINAUD qui sculpte le bois avec sa tronçonneuse et qui est l'auteur de notre belle sculpture devant la mairie.

De leur côté, Hélène MINEAU (fromages de chèvre), Jean-Marie ROUDIER (miel), Taher CHAABANE (pain) et Hervé GOGUILLON (restaurant) ont apporté la preuve du dynamisme de la commune et de la qualité, de la variété et de la richesse des produits locaux.

La découverte de la commune s'est terminée le long de la Glane où l'équipe France Bleu Limousin a pu découvrir la beauté des paysages et la tranquillité du village sur la promenade aménagée auprès de la rivière.

Bon à savoir :

Les photos du village et l'interview patrimoine sont disponibles sur Instagram et Facebook France Bleu Limousin.



Chaque mardi des semaines paires à 7h12, toujours sur France Bleu Limousin, notre ambassadrice Peggy DESMET, habitante de notre commune, nous fait découvrir un aspect de Saint-Jouvent. Merci à elle !

Cadre de vie

Erreur dans l'éligibilité

Le réseau fibre optique sur le domaine public ne se déploie pas partout au même moment. Vous pourrez vous raccorder à la fibre optique seulement si le réseau dans la rue ou dans votre village est déployé.

MAIS si une erreur s'est glissée dans votre adresse postale au moment du recensement fait par l'opérateur (oui, des techniciens sont passés dans les rues pour lister toutes les adresses et voir comment les raccorder), alors les problèmes commencent ! La différence entre la base de l'opérateur et votre adresse postale peut poser des problèmes incompréhensibles.

Concernant cette base, votre adresse peut aussi avoir été oubliée, erronée voire jamais enregistrée si votre logement est neuf.

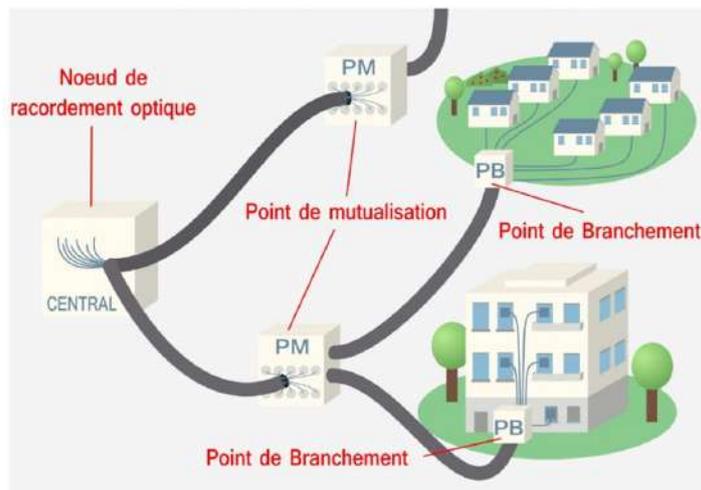
Sources :

www.Orange.fr

www.stopechecfibre.fr/

La fibre arrive !

La fibre est en déploiement à Saint-Jouvent, mais, il va falloir encore patienter jusqu'à fin 2024, jusqu'à ce que les Fournisseurs d'accès prennent contact avec leurs clients ! Une fois qu'il a installé la fibre dans une rue, un opérateur doit en effet observer un **délai de carence de 3 mois** avant de pouvoir commercialiser ses offres aux habitants de cette rue. C'est pour un motif de concurrence loyale, le temps que les autres fournisseurs puissent à leur tour se brancher au nouveau **nœud de raccordement optique (NRO - anciennement appelé central téléphonique)**.

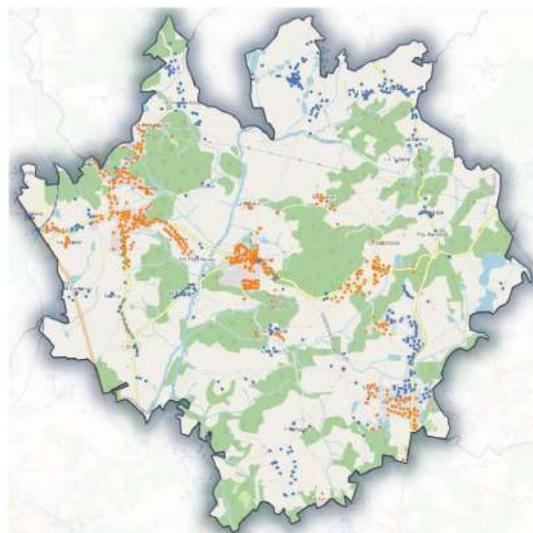


Avancement déploiement fibre sur la commune de Saint Jouvent

Déploiement en cours :

Nb de logements	Logements éligibles à la fibre	%
904	527	58,3%

- Logements éligibles
- Logements non éligibles



Quel fournisseur de fibre Internet est disponible chez moi ?

Le test d'éligibilité reste la meilleure chose à faire pour avoir une réponse claire, rapide et efficace. L'Arcep a mis en place "[Ma connexion Internet](#)", un moteur de recherche cartographique qui donne une vue d'ensemble des opérateurs disponibles à votre adresse : Orange, Free, SFR et Bouygues. Pour l'utiliser, indiquez votre adresse et votre commune. L'outil liste les opérateurs présents autour de chez vous et compare leurs offres fibre.

Qui installe la fibre ?

C'est un technicien envoyé par votre fournisseur d'accès à Internet qui se charge de l'installation de la fibre chez vous.

C'est à vous de choisir la date de rendez-vous pour son intervention. Vous devez anticiper sa venue en lui donnant accès aux gaines techniques. Le jour J, vous devez être présent tout au long de l'intervention.

Les travaux peuvent durer entre 2 et 4 heures, selon la distance entre la maison et le point de branchement optique (PBO). En maison individuelle, la fibre peut s'installer de 2 façons différentes :

- **Raccordement aérien** : le point de branchement optique peut être situé en hauteur. Le technicien procédera alors à un raccordement fibre aérien en perçant un trou juste au-dessus de votre porte d'entrée, de façon à pouvoir acheminer le câble à l'intérieur de votre maison.

- **Raccordement souterrain** : le point de branchement optique peut également être situé sous votre maison. Le technicien utilisera alors les gaines existantes de votre ligne téléphonique pour relier le câble jusqu'à chez vous.

L'échec de l'installation de la fibre :

Malgré l'apparente facilité de "juste tirer un câble" ou de "simplement poser le boîtier", la réalité d'une installation de fibre optique peut s'avérer plus compliquée. 1 abonné sur 5 se retrouve « naufragé de la fibre optique ».

En effet, afin que le technicien puisse poser le câble de branchement abonné entre le Point de Branchement (PB) sur le réseau

public (dans la rue ou dans les parties communes d'un immeuble), et la Prise Terminale Optique (PTO) située chez vous, il a besoin que 4 conditions ne dépendant pas de lui soient réunies. Il faut ainsi la présence :

1. d'un réseau public opérationnel sur le domaine public : **responsabilité de l'Opérateur d'Infrastructure**,
2. d'une route optique attribuée à votre habitation, la fameuse éligibilité : **responsabilité de l'Opérateur d'Infrastructure**,
3. d'une adduction privée utilisable entre la rue et l'entrée de la parcelle : **responsabilité du propriétaire du logement à relier**,
4. d'une desserte privée utilisable entre l'entrée de la parcelle et l'intérieur du logement : **responsabilité du propriétaire du logement à relier**.

Vous n'avez aucune mainmise sur les deux premières mais notez que les deux dernières sont de votre ressort.

A Saint-Jouvent, par exemple on s'est aperçu que, lors de travaux dans le bourg, les fourreaux où passe le cuivre ont été écrasés à plusieurs endroits ce qui empêche de faire passer la fibre.

Cette situation bloque environ 244 logements qui se situent après la patte d'oie de la Ribière et La Couture. Orange, opérateur d'infrastructure, va poser une armoire supplémentaire, réaliser du Génie Civil entre la rue du Pont de Boisse et la rue du stade et installer une baie de raccordement au niveau des services techniques. Cela va entraîner un retard d'environ six mois pour la

mise à disposition de la fibre dans ce secteur.

Le mauvais état de l'adduction : cause principale des échecs de raccordement fibre chez l'habitant.

L'adduction est le passage permettant d'acheminer le câble entre la rue et votre maison. Et c'est précisément là que le bât blesse !

Afin que votre opérateur Internet puisse effectuer votre raccordement, il doit avoir accès à votre regard PTT, frontière entre le domaine public et le domaine privé. Si le technicien ne le trouve pas, il repartira sans effectuer le raccordement, car la recherche n'est pas de sa compétence.

Les maisons les plus récentes ont souvent un regard Telecom facile à détecter, mais parfois, on peut le cacher ou l'enterrer à un endroit où personne ne s'attendrait à le trouver. Par ailleurs, des travaux tels que la création d'une terrasse ou des déplacements de terre peuvent rendre le regard Telecom inaccessible.

Enfin, il peut arriver que le fourreau soit bouché, obstrué ou cassé. Il faut alors identifier le (les) point(s) de blocage.

Vous pouvez alors choisir de conserver le réseau cuivre, qui fournit le service ADSL et supporte les services analogiques de téléphonie et de télésurveillance basés sur le Réseau Téléphonique Commuté historique (RTC), mais attention, il sera progressivement fermé d'ici à 2030.

Arrêté du 2 février 2017 relatif à la lutte contre les bruits de voisinage

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer des nuisances sonores portant atteinte à la tranquillité du voisinage, tels que pompes d'arrosage, tondeuses à gazon, motoculteurs, débroussailleuses, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies, ... sont interdits en dehors des horaires suivants :

- **Du lundi au vendredi : 8h30-12h00 et 14h30-19h30,**
- **Samedi : 9h00-12h00 et 15h00-19h00,**
- **Dimanche et jours fériés : 10h00-12h00.**

Nouvel adressage communal

Des adresses à jour, c'est la garantie pour une commune de voir ses commerces et activités économiques bien référencés, ses habitants plus rapidement secourus. Pour tous, c'est aussi le gage d'un accès rapide à la fibre et aux services publics en ligne. En somme, c'est une nécessité.

Ce sera chose faite le 1^{er} juillet 2024 à Saint-Jouvent.

Le Conseil Municipal a arrêté la liste des noms de voies et rues de Massac lors de sa séance du 20 décembre 2023.

Chaque habitant s'est vu attribué une adresse à Massac : Grande Rue de Massac, Chemin du Peu de Moulet, Chemin du Terme de Massac, Passage des Termes, Placis de Massac, Rue des Puits et Chemin des Grands Ris, tels sont les nouveaux noms attribués par délibération aux différentes voies qui traversent le village. La loi encourageant la préservation de la richesse des noms de voies et lieux-dits, la commune a en effet choisi de retenir cette option.

En ce qui concerne le numérotage, les communes ont la liberté de choisir entre un format classique ou métrique, selon leurs besoins. Saint-Jouvent a choisi de garder le format classique avec une numérotation paire ou impaire.

Les hameaux qui ont plus d'une maison se sont vus également attribuer un numéro. Enfin, certaines adresses erronées ont été rectifiées.



Les habitants concernés par les modifications d'adresse devront mettre à profit le mois de juin pour prévenir leurs correspondants (abonnements, fournisseurs électricité, eau, téléphone, assurances, banques, CAF, CPAM, impôts ...). La modification d'adresse est possible en ligne, sur www.service-public.fr et avec les cartes mises à disposition par La Poste (dispensées d'affranchissement).

La commune va par ailleurs accomplir un certain nombre de démarches dont les habitants n'auront plus à se soucier. Ainsi, elle transmettra toutes les nouvelles adresses aux services publics suivants : - La Poste, - SDIS (pompiers) - SAMU - Cadastre - SIG Communauté de communes - IGN - Base adresse nationale - Services de GPS.

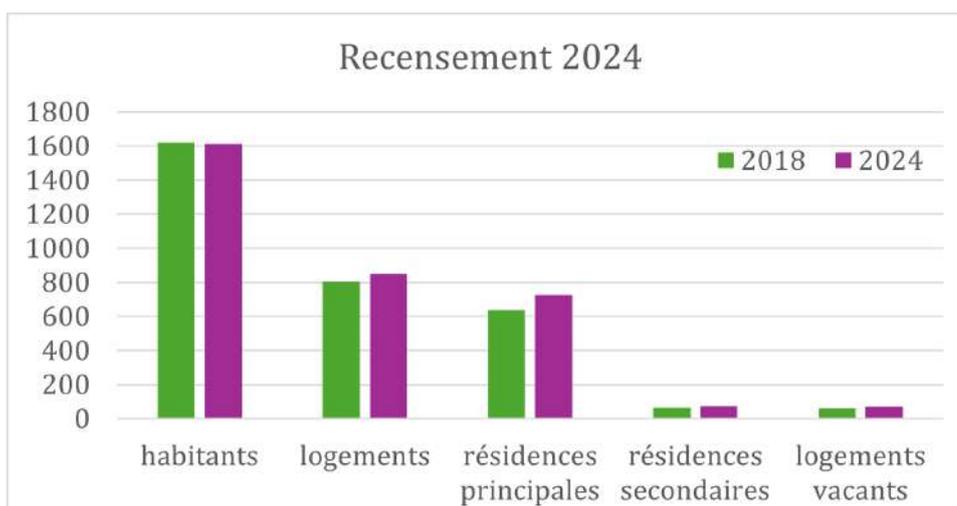
Elle posera aussi les plaques de rue. Les habitants devront poser leur plaque numérotée (remise GRATUITEMENT par la commune) sur leur façade, portail ou boîte aux lettres selon leur situation, en respectant la charte de pose pour être visible en bordure de voie identifiée (hauteur recommandée 1,80 m depuis le seuil). Une nouveauté importante : après cette mise à jour, les communes ne seront plus responsables de l'achat et de la pose des plaques de numéro, cette charge incombera désormais aux propriétaires.

Premiers résultats du recensement 2024

Le recensement de la population réalisé du 18 janvier au 17 février 2024 a permis de connaître le nombre d'habitants et de logements de la commune. **847 logements (804 en 2018)** ont été comptabilisés dont 725 résidences principales (683 en 2018), 62 résidences secondaires (75 en 2018), 72 logements vacants (61 en 2018), en cours de construction, en vente ou non loués.

Cette augmentation du nombre de logements ne se traduit hélas pas par un accroissement de la population : **1612 personnes** ont été recensées (contre 1618 en 2018). A ce nombre, s'ajoutent les occupants des résidences secondaires et les occupants des logements que les agents recenseurs n'ont pas réussi à enquêter (8 logements au total contre 10 en 2018). On estime qu'une dizaine de personnes (13 en 2018) occupent ces logements non recensés.

Ce chiffre s'explique sans doute par une moyenne d'habitants / logement moindre. Il faudra attendre l'analyse détaillée de l'INSEE pour avoir les clés de cette équation (âge, nombre de personnes seules, nombre d'enfants, etc.).



La municipalité remercie les quatre agents recenseurs qui ont mené à bien cette enquête avec une belle efficacité. Elle tient également à vous remercier chaleureusement, vous, Jouventiens, qui y avez répondu de bonne grâce, soit par internet pour 68 % d'entre vous, soit classiquement via un formulaire papier.

Le prochain recensement aura lieu en 2029 (tous les 5 ans, périodicité pour les communes de moins de 10 000 habitants).

Le 10 avril, Monsieur Ratinaud est venu parachever sa sculpture devant la mairie, en y apposant sa signature. La classe de Sandrine Redon était présente.



Entretien des chemins et PDIPR

Jusqu' alors, la communauté de communes ELAN était en charge de l'entretien des trois sentiers de randonnée inscrits au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) : circuits des carrières, de la forêt et de Neuplanchas. ELAN nous a annoncé en juillet dernier, ne prendre en charge plus qu'un seul chemin. L'entretien des deux autres est donc désormais à la charge de notre commune.

Nous avons décidé de déléguer à ELAN l'entretien du circuit des carrières car celui-ci est le plus long et son tracé emprunte une partie du sentier de la forêt.

Enfin, le circuit de la forêt voit son tracé légèrement modifié afin de contourner la cour d'une habitation.

A ce titre, merci à tous de respecter ce nouveau passage.

Journée éco-citoyenne du 6 avril 2024

La quatrième édition de la journée éco-citoyenne s'est déroulée le samedi 6 avril dernier.

Une vingtaine de personnes sont venues arpenter un circuit de six kilomètres afin d'en nettoyer les bas-côtés.

Le « butin » récolté était encore important mais en baisse par rapport aux autres années ce qui est encourageant.

Bravo aux participants !



Sortie des enfants de la classe de CM1-CM2 à l'arboretum de Saint-Jouvent

La classe de CM1-CM2 d'Edouard LAIZET est engagée dans un projet pédagogique de connaissance et de préservation de l'environnement. Le support de ce projet est une aire terrestre éducative. C'est habituellement une zone terrestre de petite taille (parc urbain, friche, zone humide, forêt, rivière, etc...)* et dans ce cas précis, il s'agit de l'arboretum avec son environnement, à savoir le chemin, le ruisseau et la haie situés à proximité.

Cette démarche écocitoyenne est basée sur la gestion participative de cette zone délimitée par la classe. En se réunissant sous la forme d'un « conseil des enfants », les élèves réfléchissent et prennent toutes les décisions concernant leur aire terrestre éducative.

C'est donc l'occasion pour eux de découvrir leur territoire dans le cadre d'un projet d'éducation à l'environnement durant lequel ils développent les compétences du programme scolaire.

Voici le compte-rendu qu'ils ont rédigé suite à leur dernière sortie sur les lieux :

« Nous avons poursuivi les plantations au niveau de la haie plantée en 2023. Des plants de fèves ont réussi à pousser ainsi que des noisetiers, des saules et quelques buissons d'aubépines. De nombreuses limaces et araignées ont accompagné notre chemin et nous avons capturé un jeune triton ponctué dans la mare formée par le chemin au milieu du ruisseau. C'est un jeune au niveau 5 de développement et c'est un animal amphibien qui se trouve être rare et un bon bio-indicateur. L'eau de notre ruisseau n'est pas polluée. »



Nous avons également trouvé une nouvelle plante médicinale :

le gaillet croisette



*source : <https://www.ofb.gouv.fr/les-aires-terrestres-educatives>

Zoom : nos producteurs

Gaétan BRUNET, agriculteur

Pouvez-vous vous présenter ?

Je m'appelle Gaétan Brunet, j'ai 34 ans et je suis installé en tant que jeune agriculteur au lieu-dit Le Petit Gôt depuis avril 2022. Non issu du milieu agricole, j'ai commencé à travailler dans le secteur de la finance sur Paris avant d'envisager une reconversion totale pour reprendre cette ferme. Amoureux de la nature et des animaux, c'était un choix évident et je suis aujourd'hui pleinement épanoui dans cette nouvelle aventure. Mon installation en Haute Vienne, après une enfance partagée entre les Alpes et le Médoc, est un retour aux sources puisque mes parents et grands-parents sont originaires de Limoges.

Votre activité a donc débuté récemment, pouvez-vous nous la décrire ?

La Ferme du Petit Gôt s'étend sur 70 hectares environ groupés autour des bâtiments. J'ai fait le choix de développer un élevage de qualité, basé sur le bien-être animal et le respect de l'environnement. Désireux de préserver l'histoire de la ferme, j'ai repris un cheptel d'environ 100 brebis destiné à la production d'agneaux labellisés « Le Baronet ». Je garde la plupart de mes agnelles chaque année pour atteindre un effectif de 250 brebis.

J'ai également choisi de mettre en place un cheptel de porcs reproducteurs Cul Noir du Limousin afin de produire des porcs charcutiers élevés en plein air. Ces porcs emblématiques de la région sont destinés à la fabrication d'une charcuterie de haute qualité que je souhaite commercialiser au maximum en circuit court. Les premiers jambons sont en cours d'affinage, ils seront prêts fin 2025 car il faut environ 4 ans pour produire un jambon affiné 24 mois d'un cochon né à la ferme. Et un verger de châtaigniers est prévu, les premiers arbres seront plantés cet hiver. Les fruits qui ne seront pas vendus permettront d'apporter un aliment de qualité pour compléter l'alimentation des cochons.

Vous travaillez seul pour cette production ?

Pour l'instant, je travaille seul, mais une fois l'activité bien démarrée, il est possible qu'un emploi soit créé pour m'aider. Par ailleurs, je bénéficie pleinement des conseils et astuces des agriculteurs alentours qui m'ont très bien accueilli.

Où et quand pourrons-nous acheter vos produits ?

L'objectif est de vendre en circuit court mais compte tenu des délais de production et de la charge de travail les premières années, je n'ai pas encore pu le faire. Cela dit, vous pourrez me trouver sur le marché mensuel de Saint-Jouvent prochainement et la vente directe à la ferme sera possible dans quelques mois. Également, un point de vente et de retrait est prévu sur Limoges près du pont Saint-Etienne.

Que souhaiteriez-vous pour votre activité sur les années à venir ?

Vous l'aurez compris, de nombreux projets sont en cours, je souhaite les réaliser au fil du temps afin de pérenniser mon installation. Tout aussi important, j'ai à cœur de séduire et fidéliser une clientèle avec mes produits. Une fois l'activité agricole en place, je développerai une activité agrotouristique avec ma compagne afin d'offrir une expérience unique et pédagogique à nos clients.



Bertrand MARIAUX, maraîcher



Pouvez-vous vous présenter ?

Je m'appelle Bertrand MARIAUX, j'ai 59 ans, j'ai exercé divers métiers en région parisienne pendant 35 ans. Dès les années 2000, je me suis intéressé aux questions de circuits courts d'alimentation et me suis investi activement au sein du mouvement des AMAPs (Association pour le Maintien de l'Agriculture Paysanne) : j'ai été amené à fréquenter de nombreux producteurs fermiers et travailler sur leurs exploitations. Puis la vie en milieu urbain m'est devenue de plus en plus pénible à supporter. J'ai décidé, en 2021, de passer un diplôme professionnel (BPREA) et de venir m'installer dans le hameau familial de Lavaud qui était jusqu'alors une résidence secondaire pour mes parents, pour y développer une activité de maraîchage.

Votre activité a donc débuté tout récemment, pouvez-vous nous la décrire ?

L'itinéraire technique que je mets en place s'inspire des nouvelles techniques de maraîchage biologique sur petites surfaces : il favorise un mode d'exploitation intensif sur planches de culture permanentes, peu de travail du sol, la rotation des cultures et l'absence d'utilisation de produits phytosanitaires chimiques. L'idée est de produire une quarantaine de légumes sur toute l'année, en frais et en conservation, et d'élargir la gamme avec des pommes et des petits fruits d'ici 3 ou 4 ans.

Vous travaillez seul pour cette production ?

Je me suis adjoint les services d'une camarade de promotion qui souhaite s'installer en Limousin pour le démarrage de

cette première saison. J'espère installer une collaboration durable et accueillir à terme de jeunes partenaires intéressés pour développer cette activité, et pouvoir transmettre d'ici une dizaine d'années.

Où et quand pourrons-nous acheter vos produits ?

En l'absence de revendeur de légumes sur la foire mensuelle de St-Jouvent, il était évident que j'y ouvre un étal, mais nécessaire également d'être présent de façon hebdomadaire pour fidéliser la clientèle de St-Jouvent et des alentours. Je remercie donc l'équipe du conseil municipal d'avoir accepté que je sois présent tous les dimanches dans le village pour y proposer des légumes, très vraisemblablement à proximité de la boulangerie, et ceci à partir de la foire du dimanche 7 juillet.

Que souhaiteriez-vous pour votre activité sur les années à venir ?

En tout premier lieu, que mon activité puisse redonner goût aux consommateurs de venir se fournir auprès des producteurs fermiers locaux : c'est l'assurance de maintenir les justes rémunérations aux agriculteurs et d'assurer la traçabilité, la souveraineté alimentaire avec des produits sains et de qualité. Il faudra par ailleurs s'adapter au dérèglement climatique et à une météo très capricieuse, ce qui va nécessiter d'être réactif et imaginatif pour y faire face.

L'Heure civique vous tente ?

C'est l'association « Voisins solidaires », créée par Atanase Périfan, aussi à l'origine de la fête des voisins, qui est à l'origine de l'heure civique. Cette association a pour mission de développer la solidarité de proximité. L'heure civique vise à répondre :

- au désenchantement des Français qui ont le moral en berne,
- à la fragilisation du modèle social par les contraintes financières et le vieillissement de la population,
- à la crise du bénévolat associatif.

En partenariat avec cette initiative, en février dernier, Madame Dominique Faure, ministre déléguée chargée des Collectivités territoriales et de la Ruralité, a annoncé le lancement d'une réserve territoriale citoyenne pour donner à chacune et chacun le moyen de s'engager au service de sa commune.

Concrètement, qu'est-ce que l'Heure Civique ?

L'Heure Civique est un appel à la mobilisation collective pour consacrer une heure par mois de notre temps à des actions qui améliorent notre environnement local. Que ce soit en participant à des opérations de nettoyage, en embellissant nos espaces publics, en soutenant nos associations locales ou en venant en aide à nos concitoyens dans le besoin (bricolage, courses, promenade, échange avec une personne isolée, co-voiturage, ...), chaque geste compte.

Pourquoi Participer ?

Participer à l'Heure Civique, c'est contribuer à façonner l'avenir de notre commune selon nos valeurs de solidarité, de respect et de bienveillance. C'est l'occasion de rencontrer de nouvelles personnes, de tisser des liens avec nos voisins et de créer un sentiment d'appartenance fort au sein de notre communauté.

De plus, en s'impliquant activement dans des actions citoyennes, nous transmettons des valeurs d'engagement et de responsabilité à nos enfants, leur montrant l'importance de prendre soin de leur environnement et des personnes qui les entourent.

Comment Participer ?

Il vous suffit de consacrer une heure par mois à une action citoyenne ou solidaire de votre choix. Que vous souhaitiez vous engager régulièrement ou de manière ponctuelle, chaque contribution est précieuse. La mise en relation se fera par la mairie.

Nous lançons donc un appel à volontaires !

Si cette expérience vous tente, il vous suffit de l'indiquer en laissant vos coordonnées :

- par mail à contact@saintjouvent.com
- par téléphone au 05 55 75 81 01
- ou en allant directement à la mairie.

Si le nombre de volontaires est suffisant, nous reviendrons vers vous au prochain bulletin municipal afin de vous proposer des actions et présenter le fonctionnement du dispositif plus en détails.

**L'heure
CiviQUE**

Sources :

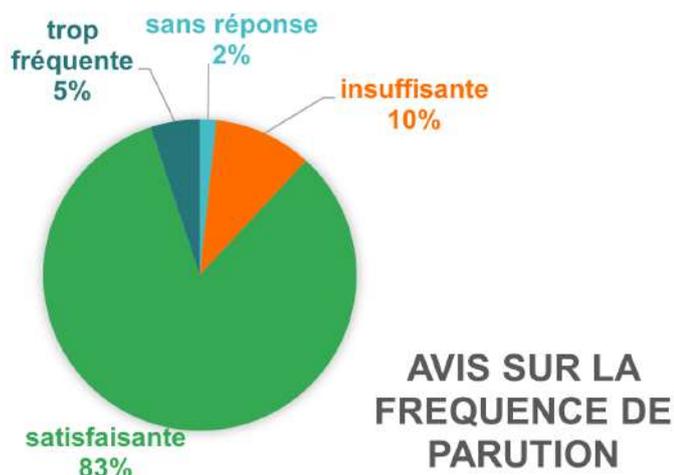
<https://lheurecivique.fr/le-contexte/>

<https://www.interieur.gouv.fr/actualites>

Résultats du questionnaire sur les outils de communication

118 personnes (58 sur le format papier et 60 en ligne) ont répondu au questionnaire distribué en même temps que le bulletin municipal du mois de janvier dernier, contre 66 pour un questionnaire similaire proposé en janvier 2021. Le taux de réponses est donc de 7,3% en se basant sur le nombre total d'habitants ou 16,3% en considérant le nombre de résidences principales.

Merci à ceux d'entre vous qui ont pris le temps de répondre !



Nous avons modifié le nombre de parutions du bulletin municipal suite aux résultats de 2021, ce qui conduit à un taux de satisfaction de 83% pour 3 bulletins par an.

Vous êtes 94,1% à lire ce bulletin. Le sujet qui suscite le moins d'intérêt (64%) est l'état civil. C'est pourquoi nous ne le ferons plus paraître, d'autant qu'il nécessite une demande d'autorisation systématique. Les autres sujets sont jugés intéressants pour 73% à 94% d'entre vous, selon la thématique.

A 87%, vous êtes satisfaits de la distribution sous format papier, même si 24% des répondants préféreraient le recevoir par mail et 17% pourraient se contenter d'un accès via le site internet de la commune.

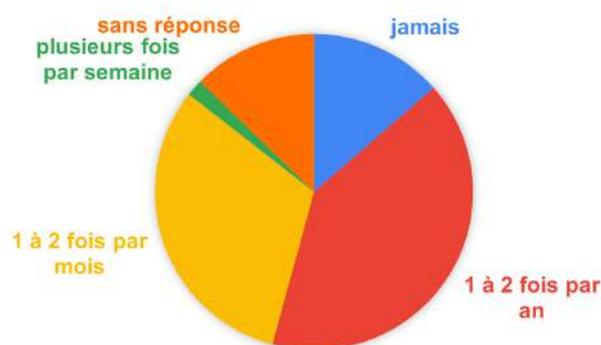
Vous êtes 96% à connaître ce site et 41% à le consulter 1 à 2 fois par an. 90 des répondants ne connaissaient pas la possibilité de recevoir la lettre d'informations mensuelle de la commune, pourtant la majorité d'entre eux sont intéressés. Il est toujours possible de vous y abonner en passant à la mairie ou en envoyant un message à contact@saint-jouvent.com.

Cette lettre est également mise à disposition sous format papier en mairie.

27% d'entre vous n'utilisent pas encore l'application Panneau Pocket, mais vous êtes 20% à souhaiter l'installer sur votre téléphone. Si nécessaire, n'hésitez pas à demander de l'aide autour de vous, cela peut être fait en 2 minutes ! L'inscription à la page FaceBook de la commune divise, certains ne souhaitant pas utiliser les réseaux. Enfin, la nécessité de remettre en route le panneau lumineux du centre Bourg n'est pas si évidente à trancher puisque vous êtes 52% pour et 41% contre.

Nous vous proposons des réunions de discussion/information sous la forme de petits-déjeuners citoyens, trois ont déjà eu lieu, le samedi matin. Vous êtes 96% des répondants à trouver la formule intéressante et 54% à préférer le samedi matin à un soir en semaine. Nous allons donc poursuivre dans cette voie et **nous vous y attendons nombreux !**

CONSULTATION DU SITE INTERNET



Festivités

La 23^{ème} édition du Salon des Artistes

se tiendra du 26 septembre au 6 octobre.

Les horaires d'ouverture seront les suivants :

- de 10h à 18h le dimanche
- et de 14h30 à 17h30 les autres jours.

De nombreux artistes, peintres, photographes, sculpteurs seront présents.



Sources :

www.lebuisbluesfestival.com/festival/
www.facebook.com/p/TIGER-ROSE-100051976160137/
www.johnnymastro.com/

Marché gourmand et rando

Notre Bourg se parera d'une ambiance festive le 7 juillet puisque différentes animations vous y seront proposées.

Une randonnée pédestre de 6 km ainsi qu'un circuit VTT de 13 km seront organisés par les clubs Rando et VTT, sur la matinée.

Le départ se fera entre 9h00 et 9h30 et le point de rendez-vous est la salle polyvalente.

Ce sera aussi le jour du traditionnel marché mensuel, sauf que celui-ci sera particulier, puisque, comme l'année dernière, ce sera un marché gourmand, organisé par la municipalité. La troupe folklorique de Saint Gence LOUS REGAUVITS sera présente le matin comme l'après-midi et contribuera à l'ambiance festive de la journée.

A partir de midi, vous pourrez acheter des produits locaux aux différents commerçants présents et les déguster sur place car un chapiteau, ainsi que des plaques de cuisson seront à votre disposition. Des frites, des crêpes et des boissons vous seront proposées par les associations de notre commune.

Nous vous attendons nombreux pour cette journée !

Soirée du Buis Blues Festival 2024 à Saint-Jouvent

Le Buis Blues est un festival itinérant, à taille humaine, qui se déplace sur deux jours dans les villages des alentours avant de clôturer les festivités le samedi soir au Buis. Cet été, lors de la 18^{ème} édition du festival, nous accueillerons deux groupes, Tiger Rose et Johnny Mastro & Mama's Boys, le jeudi 22 août, au pré du Poirier, à partir de 20h.



Tiger Rose s'inspire de l'esprit des années 30 à 50 aux USA. Boogie de Détroit, Gospel du Sud profond, Mig et Loretta vous embarqueront dans un Blues puissant et sans artifices. Tous deux sont bien connus du circuit Blues Européen. Loretta, harmoniciste et contrebassiste est une chanteuse charismatique et sensible.

Mig qui a reçu en 2002 le Trophée France Blues de meilleur chanteur, prend ici la guitare et forme avec Loretta un duo acclamé par les critiques.

Johnny Mastro & Mama's Boys est un groupe de 4 musiciens, basé à New Orleans et qui pratique un blues influencé par Chicago et New Orleans. Johnny Mastro est chanteur, harmoniciste et compositeur. Leur musique est un mélange de nouveau et d'ancien à la fois aux racines profondes puisque Johnny a passé 16 ans (et Smoke, guitariste, 6 ans) au sanctuaire du blues « Babe's & Ricky's Inn » sous la tutelle de Laura Mae « Mama » Gross. Elle les a encouragés à développer leur propre son.

Nos associations en collaboration avec la mairie assureront une partie de l'organisation de cette soirée de concerts : entrées, restauration.

Les entrées sont gratuites pour les habitants de Saint-Jouvent.



*Alors, n'hésitez plus, venez partager un moment de musique, de convivialité
dans une ambiance bon enfant !*

LE BUIS BLUES FESTIVAL – édition #18
21, 22, 23 & 24 août 2024

21 août 2024 – 20h

Compreignac

2 concerts – **Freddy Miller** (France) + **Circle of Mud** (France)
• **Tarif** : 10 euros (gratuit pour les moins de 18 ans et étudiants)

22 août 2024 – 20h

Saint-Jouvent

2 concerts – **Tiger Rose** (France) + **Johnny Mastro & Mama's Boys** (Etats-Unis)
• **Tarif** : 10 euros (gratuit pour les moins de 18 ans et étudiants)

23 août 2024

Nantiat, Médiathèque L'Apostrophe - 15h

Spectacle gratuit pour les enfants
à 15h – **Louisiana Mambo** : A la recherche du Roi Ecrevisse'

Le Buis (place de l'église) – 19h30

2 concerts – **Hermès Fury** (France)
+ **The Bluesbones** (Belgique)
• **Tarif** : 10 euros (gratuit pour les moins de 18 ans et étudiants)
: scène Off et expos/animations dans *La Grange*
: parkings gratuits et éclairés (+ accès spécifique PMR)
: food-trucks sur place

Gratuit pour tous les habitants de Saint-Jouvent (sur présentation d'un justificatif)



24 août 2024 – 19h30

Le Buis (place de l'église)

3 concerts – **Minnie Marks** (Australie) + **Noa & the Helldrunkers** (Espagne) + **Delta Generators** (Etats-Unis)

• **Tarifs** : 15 euros (gratuit pour les moins de 18 ans et étudiants)
: scène Off et expos/animations dans *La Grange*
: parkings gratuits et éclairés (+ accès spécifique PMR)
: buvette / restauration

A noter : Pass pour les 4 soirées à 30 euros !
Billetterie disponible sur www.lebuisbluesfestival.com à partir du 04 mai

PÊLE-MÊLE

Fin des séances CinéPlus

La dernière séance de CinéPlus a eu lieu au mois d'avril.

La gestion de ces séances était devenue trop compliquée par manque de communication de l'association CinéPlus. Par ailleurs, le coût associé était important au regard du nombre de spectateurs.

Nous remercions les personnes qui répondaient présentes à ces séances et regrettons de ne plus pouvoir rendre ce service.



Réouverture du 147

Le restaurant 147 a réouvert lundi 15 avril. Emilie MORGADO est la nouvelle propriétaire. Originaire de Limoges, elle a œuvré comme chef de cuisine pendant 14 ans.

Au 147, c'est elle qui sera aux fourneaux pour concocter une cuisine bistrot. Elle propose une formule déjeuner entrée-plat-dessert à 14,90 € et ouvre le soir sur réservation. Burgers, pizzas et kébabs sont également proposés en formule « à emporter ». Enfin, un service traiteur est également disponible pour tout évènement (baptêmes, mariages, ...).



Nous lui souhaitons la bienvenue sur notre commune !

Point sur les travaux



Les travaux de réhabilitation des anciens ateliers en salle multifonction sont désormais bien avancés. La charpente a été renforcée, la toiture refaite, des ouvertures créées et le plancher en béton a été coulé. L'isolation et l'électricité sont en cours. Tout devrait être terminé pour fin août ce qui permettra aux enfants de l'école de retrouver leur cour de récréation.

2 Radars pédagogiques sur la commune

Afin de contribuer à améliorer la sécurité routière, notre commune a acquis deux radars. Ceux-ci mesurent la vitesse dans les deux sens de circulation. Ils seront successivement installés dans différents villages, sur des routes communales et mesurent la vitesse dans les deux sens de circulation.



PIMMS (Point Information et Médiation Multi-Services)

de 9h30 à 11h30
les 16/05, 13/06 et 11/07,
sur le parking de la salle polyvalente



La page de l'opposition *

UNIS POUR SAINT-JOUMENT

Nous avons rencontré et échangé avec le collectif « opposé » à la centrale photovoltaïque.

Après avoir rappelé la genèse du projet présenté lors de notre dernier mandat où nous souhaitions valoriser la partie exploitée par l'ancienne carrière, nous avons demandé aux membres du collectif quel était leur état d'esprit et ce qu'ils comptaient faire maintenant que Monsieur le Préfet a validé le permis de construire :

Selon leurs propos:

Il est important de souligner que l'accord du Préfet impose certaines conditions. Cependant, notre détermination reste intacte, bien qu'elle ait pris une nouvelle forme. Un recours a été introduit devant le tribunal administratif et donc : le tribunal rejette notre demande ou l'examine et rend un jugement (favorable ou non). Nous restons confiants et calmes dans cette attente car durant l'enquête publique, nous avons fourni des preuves irréfutables. En revanche, le commissaire enquêteur a indiqué dans son rapport que « les Jouvenciennes manquent de mémoire » et que les nuances du PLU sont complexes. Le projet est prévu dans la zone Ny du PLU, couvrant un peu plus de 30 hectares. Cette zone aurait pu devenir une carrière, mais cela ne s'est jamais concrétisé, à l'exception de 1,3 hectare identifié par la DREAL comme la seule partie artificialisée par l'exploitation de la carrière.

Paradoxalement, cette portion n'est pas incluse dans le projet bien qu'elle en soit à l'origine.

4 preuves sont fournies pour démontrer que les terres affectées par le projet n'ont jamais été modifiées :

- le rapport de la DREAL sur la fermeture de la carrière en août 2018,*
- l'analyse des sols présentée dans l'étude d'impact,*
- le registre parcellaire graphique de « Géoportail » indiquant les cultures sur ces parcelles,*
- les subventions de la PAC pour lesquelles ces parcelles sont éligibles, actuellement et avant 2019.*

De plus, des études scientifiques publiques (CNRS, RTE, etc.) démontrent que la France n'a pas besoin d'artificialiser de nouveaux sols pour développer le photovoltaïque et atteindre la neutralité carbone. Des cartes sont disponibles pour identifier les zones concernées et les 20,4 hectares de Saint Jouvent n'y figurent pas. Ainsi, nous avons prouvé que ce projet est en contradiction avec le SCOT et le SRADDET de Nouvelle-Aquitaine.

On entend souvent dire que les gens sont favorables à cette technologie, à condition qu'elle soit installée chez les autres. Que pensez-vous de cette affirmation ?

Ne serait-ce pas une forme de stigmatisation ? Au moins deux catégories de personnes tiennent ce discours : celles qui y trouvent un intérêt quelconque et celles qui ne sont pas concernées par les nuisances éventuelles. Aussi, certains pourraient donc se demander pourquoi la loi interdit ces installations si elles sont dans le périmètre visuel des monuments historiques ou pourquoi on estime moindre leur impact si on ne les voit que furtivement d'une route communale plutôt que de la RN147 : « Alors qu'on va les imposer à vie, sous les fenêtres de citoyens ordinaires. »

Avez-vous des remarques sur l'accord donné par Monsieur le Préfet ?

Monsieur le Préfet, en omettant délibérément le terme "carrière", souligne l'intérêt public de ce projet. Quand un projet privé prétend servir l'intérêt général, il convient de s'interroger sur la légitimité de cet intérêt lorsqu'il conduit à l'artificialisation de terres fertiles, surtout quand des zones appropriées existent déjà. Il est essentiel de reconnaître et il n'y a pas de subtilité complexe à comprendre que chaque quintal de céréales non produit en France, quand il n'est pas remplacé par des produits venant de la déforestation, contribue de toutes façons au déséquilibre de la balance commerciale.

Notre équipe reste à votre disposition et écoute pour tout sujet vous préoccupant.

** Afin de respecter les droits de l'opposition, l'équipe de rédaction n'apporte aucune correction à cette page*

Manifestations prévues de mai à septembre



Dimanche 12 mai	Randonnées VTT/pédestre organisée par le CLUB VTT Départs 8h30 (VTT) et 9h00 (pédestre) salle polyvalente
Samedi 1^{er} juin	Journée Relaxation organisée par RELAX ET MOI
Dimanche 2 juin	Marché organisé par la MAIRIE
Samedi 8 juin	Repas organisé par le COMITÉ DES FÊTES
Dimanche 9 juin	Elections européennes 8h-18h
Samedi 15 juin	Fête du château/Trail organisés par EN AVANT SAINT JOUVENT
Samedi 22 juin	Repas « Paella » dansant organisé par le COMITE DES FETES 12h00 salle polyvalente
Vendredi 28 juin	Fête de l'école organisée par les PARENTS D'ELEVES
Samedi 29 juin	Concours de pétanque féminin organisé par CHAMBOULTOUT À partir 9h00 au terrain de pétanque, repas Paëlla sur réservation
Dimanche 7 juillet	Randonnée pédestre et VTT organisée par les CLUBS RANDO ET VTT Marché gourmand organisé par la MAIRIE
Dimanche 4 août	Marché organisé par la MAIRIE
Jeudi 22 août	Concert du BUIS BLUES FESTIVAL Pré du Poirier
Dimanche 1^{er} septembre	Marché organisé par la MAIRIE
Samedi 7 septembre	Vide-grenier et exposition de tracteurs organisés par LES VIEILLES MÉCANIQUES
Vendredi 27 septembre	Vernissage du Salon des Artistes organisé par la MAIRIE
Sam. 28 septembre- Dim. 6 octobre	Salon des Artistes organisé par la MAIRIE et fête foraine
Dimanche 29 septembre	Concours de pétanque organisé par le COMITE DES FETES Vide-grenier et fête foraine